



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} BRICK, *présidente du Comité permanent du développement social et économique*, présente le deuxième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le mardi 18 mai 2004, à 10 heures, dans la salle 254 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 9 — *Loi sur le Conseil de l'immigration du Manitoba/The Manitoba Immigration Council Act*;
- Projet de loi 14 — *Loi sur l'obligation redditionnelle concernant la taxe sur l'essence (modification de la Loi sur la gestion des finances publiques)/The Gas Tax Accountability Act (Financial Administration Act Amended)*;
- Projet de loi 20 — *Loi sur le Collège universitaire du Nord/The University College of the North Act*;
- Projet de loi 26 — *Loi sur les comptables en management accrédités/The Certified Management Accountants Act*.

Composition du Comité :

Le Comité a élu M. JHA à la vice-présidence.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. le *ministre* SELINGER remplace M^{me} IRVIN-ROSS;
- M^{me} la *ministre* MCGIFFORD remplace M. le *ministre* MACKINTOSH;
- M. LOEWEN remplace M^{me} DRIEDGER;
- M. GOERTZEN remplace M. MURRAY;
- M. DEWAR remplace M. le *ministre* SALE.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu 3 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 14 — *Loi sur l'obligation redditionnelle concernant la taxe sur l'essence (modification de la Loi sur la gestion des finances publiques)/The Gas Tax Accountability Act (Financial Administration Act Amended)* :

Chris Lorenc, président
Stuart Briese
Bob Dolyniuk

Manitoba Heavy Construction Association
Association des municipalités du Manitoba
Manitoba Trucking Association

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 20 — *Loi sur le Collège universitaire du Nord/The University College of the North Act* :

Michael Anderson

Manitoba Keewatinowi Okimakanak

Le Comité a entendu 2 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 26 — *Loi sur les comptables en management accrédités/The Certified Management Accountants Act* :

Len Hampson
Carleen Mackay

Association des comptables généraux agréés
Society of Management Accountants of Manitoba

Exposé écrit :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 20 — *Loi sur le Collège universitaire du Nord/The University College of the North Act* :

Shirley Fontaine

Assembly of Manitoba Chiefs

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N° 9) — *Loi sur le Conseil de l'immigration du Manitoba/The Manitoba Immigration Council Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 14) — *Loi sur l'obligation redditionnelle concernant la taxe sur l'essence (modification de la Loi sur la gestion des finances publiques)/The Gas Tax Accountability Act (Financial Administration Act Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 20) — *Loi sur le Collège universitaire du Nord/The University College of the North Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que le projet de loi soit amendé par adjonction, après l'alinéa 4(1)a), de ce qui suit :

a.1) faciliter l'acquisition et le partage de connaissances dans un milieu où l'on favorise l'ouverture et la pensée critique;

Il est proposé que le paragraphe 16(2) du projet de loi soit amendé par substitution, à « la culture », de « les cultures ».

(N^o 26) — *Loi sur les comptables en management accrédités/The Certified Management Accountants Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M^{me} BRICK, le rapport du Comité est déposé.

M. MARTINDALE, *président du Comité permanent de la justice*, présente le premier rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le mardi 18 mai 2004, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- *Projet de loi 11 — Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (protection des biens de l'État)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Protection of Crown Assets);*
- *Projet de loi 15 — Loi modifiant le Code de la route (pouvoirs de la police concernant les conducteurs dangereux et modifications diverses)/The Highway Traffic Amendment Act (Police Powers Respecting Unsafe Drivers and Miscellaneous Amendments);*
- *Projet de loi 16 — Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (refus de versement de prestations aux contrevenants)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Denial of Benefits for Offenders);*
- *Projet de loi 29 — Loi modifiant la Loi sur le curateur public/The Public Trustee Amendment Act;*
- *Projet de loi 41 — Loi sur les profits découlant de la notoriété en matière criminelle/The Profits of Criminal Notoriety Act.*

Composition du Comité :

Le Comité a élu :

- M. MARTINDALE à la présidence;
- M^{me} IRVIN-ROSS à la vice-présidence.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. CUMMINGS remplace M. SCHULER;
- M^{me} KORZENIOWSKI remplace M. SCHELLENBERG;
- M. FAURSCHOU remplace M. GOERTZEN.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu 2 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 15 — *Loi modifiant le Code de la route (pouvoirs de la police concernant les conducteurs dangereux et modifications diverses)/The Highway Traffic Amendment Act (Police Powers Respecting Unsafe Drivers and Miscellaneous Amendments)* :

Rod Sudbury
Sergent de patrouille Rob Riffel

MADD Winnipeg
Service de police de Winnipeg

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 41 — *Loi sur les profits découlant de la notoriété en matière criminelle/The Profits of Criminal Notoriety Act* :

Ken Mandziuk

Association manitobaine des droits et libertés

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 11) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (protection des biens de l'État)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Protection of Crown Assets)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 15) — *Loi modifiant le Code de la route (pouvoirs de la police concernant les conducteurs dangereux et modifications diverses)/The Highway Traffic Amendment Act (Police Powers Respecting Unsafe Drivers and Miscellaneous Amendments)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 16) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (refus de versement de prestations aux contrevenants)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Denial of Benefits for Offenders)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 29) — *Loi modifiant la Loi sur le curateur public/The Public Trustee Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 41) — *Loi sur les profits découlant de la notoriété en matière criminelle/The Profits of Criminal Notoriety Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. MARTINDALE, le rapport du Comité est déposé.

M. le *ministre* SELINGER dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2004-2005 — budget des recettes.

(Document parlementaire n^o 68)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. FAURSCOU et AGLUGUB, M^{mes} TAILLIEU et OSWALD ainsi que M. GERRARD font des déclarations de député.

L'Assemblée convient à l'unanimité de former un seul groupe du Comité des subsides qui se réunira dans la salle 255 afin d'examiner le budget du ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie et celui ayant trait à la Commission de la fonction publique, pendant qu'elle siège.

L'Assemblée convient à l'unanimité de renoncer au quorum et à la tenue de votes consignés pendant la séance du groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255.

L'Assemblée permet à M^{me} la *ministre* WOWCHUK de présenter la proposition suivante :

Attendu :

que le 20 mai 2004 marque le premier anniversaire de la découverte d'un cas unique d'ESB chez une vache en Alberta;

que le gouvernement fédéral américain a immédiatement réagi en fermant la frontière du pays à l'importation de ruminants vivants en provenance du Canada;

que cette décision a coûté à l'industrie bovine du Canada plus de trois milliards de dollars depuis le 20 mai 2003;

que les répercussions économiques pour le Manitoba ont été supérieures à un million de dollars par jour;

que l'impact de cette crise sur les producteurs du pays et de la province a été incommensurable sur les plans affectif et psychologique;

qu'il n'existe aucun fondement scientifique permettant de continuer à interdire l'importation de ruminants vivants en provenance du Canada;

que les producteurs de chèvres, de moutons, de bisons et d'autres ruminants ont été injustement touchés par cette interdiction;

que les produits d'élevage canadiens et manitobains sont parmi les plus sûrs au monde;

que les producteurs et l'économie rurale continuent de ressentir les effets de la crise de l'ESB et de la fermeture de la frontière;

que l'industrie agricole a été également touchée par la faiblesse du prix des récoltes, le prélèvement éventuel de droits compensateurs sur les porcs, une forte rationalisation dans l'industrie de l'urine de jument grvide et dans l'industrie de la pomme de terre ainsi que par la diminution subséquente des niveaux de revenu agricole;

que le programme fédéral de redressement à court terme n'a pas permis aux producteurs du Manitoba d'avoir des chances égales d'accès aux fonds disponibles;

que le commerce international relève de la compétence du gouvernement fédéral,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à accroître et à accentuer ses efforts afin que la frontière américaine soit ouverte au commerce des ruminants vivants;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement fédéral à appliquer pleinement les décisions et les recommandations du comité international qui a fait enquête sur le seul cas d'ESB survenu au Canada;

que l'Assemblée demande un soutien supplémentaire au gouvernement fédéral afin que celui-ci aide la province à accroître sa capacité d'abattage;

que la présente résolution soit transmise au premier ministre du pays, au président des États-Unis d'Amérique, au ministre fédéral de l'Agriculture, au ministre fédéral du Commerce international et à tous les députés libéraux fédéraux du Manitoba.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* WOWCHUK, M. MURRAY, M. le *premier ministre* DOER, MM. PENNER, GERRARD, NEVAKSHONOFF et CUMMINGS, M. le *ministre* SMITH, M. EICHLER, M. le *ministre* BJORNSON, M^{mes} TAILLIEU et ROWAT, M. LAMOUREUX, M. le *ministre* STRUTHERS ainsi que M. DERKACH interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* RONDEAU voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 21 — *Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs (modification de diverses dispositions législatives)/The Non-Smokers Health Protection Act (Various Acts Amended)*.

Le débat se poursuit.

M^{mes} TAILLIEU, ROWAT et DRIEDGER, M. FAURSCHOU ainsi que M. le *ministre* RONDEAU interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 38 déposé le 27 avril 2004. Ainsi, le budget ayant trait aux crédits d'autorisation sera examiné dans la salle 255 après celui ayant trait à la Commission de la fonction publique.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SELINGER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (conseillers des demandeurs)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Claimant Advisers)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. TWEED pour la reprise du débat.

M. LAMOUREUX intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* LEMIEUX voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 12 — *Loi modifiant la Loi sur la voirie et le transport et le Code de la route (Fonds d'amélioration de la productivité de l'industrie du transport routier)/The Highways and Transportation Amendment and Highway Traffic Amendment Act (Trucking Productivity Improvement Fund)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* ROBINSON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 24 — *Loi sur la Société Voyage Manitoba/The Travel Manitoba Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

MM. CUMMINGS et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* ROBINSON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur les divertissements/The Amusements Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M^{me} TAILLIEU pour la reprise du débat.

MM. CUMMINGS et LAMOUREUX interviennent. M. SCHULER exerce son droit de parole jusqu'à 17 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 h 31, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickes